

ELECTIONS PRUD'HOMALES
Listes communes des organisations représentatives des employeurs

L'UPA constate avec satisfaction que la décision de présenter des listes communes en vue des prochaines élections prud'homales, est partagée par l'ensemble des organisations d'employeurs.

Les cinq organisations (CGPME, FNSEA, Medef, UNAPL, UPA) ont pris cet engagement après avoir constaté leur totale convergence de vue sur les valeurs qui doivent présider à la justice prud'homale.

Dans ce contexte, l'UPA continuera à mobiliser les ressortissants de l'artisanat afin qu'ils participent massivement au scrutin du 11 décembre 2002, les élections prud'homales souffrant traditionnellement d'une faible participation.

Parallèlement, elle poursuivra la concertation avec les autres organisations d'employeurs en vue de l'élaboration d'une plate-forme électorale commune et de la finalisation des listes d'union dans les territoires.